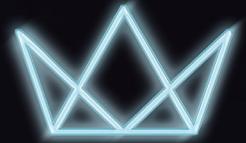


Recommandations relatives à l'entreposage, à l'utilisation et à l'élimination des piles au lithium-ion



Les piles au lithium-ion, qui alimentent les outils, appareils et équipements d'usage quotidien, peuvent présenter des risques d'incendie et de sécurité si elles sont mal utilisées. Le présent aide-mémoire s'adresse aux établissements qui utilisent ou vendent des produits munis de piles au lithium-ion, comme des outils portatifs, des ordinateurs portables, des téléphones ou des équipements mobiles, ainsi qu'aux lieux où seul un nombre limité de piles est entreposé ou exposé. Ces recommandations visent à favoriser une utilisation sécuritaire et à réduire les risques potentiels.

ENTREPOSAGE

- Maintenir la charge des piles à moins de 50 % durant l'entreposage.
- Si les piles sont entreposées au niveau du sol, utiliser des zones désignées avec des limites strictes en matière de hauteur d'empilement, d'encombrement et d'espacement.
- Maintenir une distance minimale de 3 m (10 pieds) par rapport aux combustibles lorsque des piles sont stockées sur des palettes ou empilées.
- Stocker les déchets combustibles à l'écart des piles au lithium-ion.
- Éloigner les batteries des issues afin de permettre une évacuation sécuritaire et exempte d'obstacles.
- S'assurer que le produit est protégé par le système d'extinction automatique à gicleurs.

CHARGEMENT

- Maintenir une distance d'au moins 1 mètre entre les stations de recharge et les combustibles.
- Ne recharger les piles que sur des surfaces non combustibles et solides.
- S'assurer que la recharge s'effectue dans un endroit bien ventilé.
- Installer des détecteurs de fumée ou de chaleur dans les lieux de recharge.
- N'utiliser que des chargeurs compatibles et approuvés par le fabricant.
- Ne jamais laisser de piles en charge dans des zones ou des locaux inoccupés.



⚠ CONSEIL DE SÉCURITÉ :

Une seule palette de piles au lithium-ion suffit pour provoquer un incendie majeur. Réduisez les risques en les stockant à l'extérieur ou dans un entrepôt sécurisé et contrôlé.

Les contrôles pour ce type de risque doivent être évalués en permanence et des modifications de leur gestion peuvent intervenir à mesure que les codes et les normes évoluent.

INSPECTION

- Inspecter quotidiennement les zones d'entreposage, de recharge et d'élimination.
- Signaler et réparer tout dommage physique aux zones d'entreposage, aux rayonnages, aux emballages, aux palettes, aux piles ou aux boîtiers.
- Utiliser des caméras thermiques pour inspecter les colis en vrac à leur réception ou avant leur expédition.
- Une vigilance particulière s'impose avec les retours de produits, car les articles peuvent arriver endommagés, déballés ou abîmés par le transport.

CONSEIL DE SÉCURITÉ :

Même une légère augmentation de la température d'une pile (3°C ou plus) peut constituer un signe de danger grave. Signalez immédiatement une telle situation pour que des mesures d'urgence puissent être prises.

DÉTECTION DES INCENDIES

- Ne recharger les piles que dans des zones munies d'un système de détection de fumée ou de chaleur, de préférence surveillé par une alarme incendie.



CONSEIL DE SÉCURITÉ :

Évitez autant que possible de déplacer les piles à l'aide d'un chariot élévateur afin de réduire les risques d'écrasement, de chute ou de perforation. Si l'utilisation d'un chariot élévateur est absolument nécessaire, sécurisez la charge et faites appel à un surveillant pour guider le conducteur.

Les contrôles pour ce type de risque doivent être évalués en permanence et des modifications de leur gestion peuvent intervenir à mesure que les codes et les normes évoluent.

MANUTENTION

Élimination des piles usagées (non endommagées)

- Placer les piles endommagées ou usagées dans des contenants métalliques munis de couvercles hermétiques, entreposés à au moins 3 mètres (10 pieds) de tout combustible.
- Recouvrir les bornes des piles d'un matériau isolant pour éviter tout contact accidentel et toute décharge d'énergie involontaire.
- Disposer les contenants de collecte à au moins 1,5 mètre (5 pieds) des sorties.
- Prendre des dispositions pour que les piles soient évacuées du site dès que possible par des prestataires externes agréés spécialisés dans l'élimination des déchets.

Élimination des piles endommagées

- Placer les piles au lithium-ion présentant des dommages physiques à l'écart de toutes les autres piles usagées.
- Mettre les piles endommagées en quarantaine dans un contenant métallique de taille appropriée muni d'un couvercle hermétique.
- Placer les contenants à l'extérieur du bâtiment, à au moins 3 mètres (10 pieds) des combustibles et des sorties.
- Par mesure de précaution, remplir partiellement les contenants d'eau, de sable ou de vermiculite et les stocker à au moins 3 mètres (10 pieds) du bâtiment.